

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ECOLE

REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution de l'art. L.2121-10 du Code Général des collectivités territoriales)

Le Conseil municipal de la commune se réunira en séance ordinaire

MERCREDI 13 FEVRIER 2019
à 20 HEURES
Salle du Conseil municipal en Mairie

ORDRE DU JOUR :

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 14 novembre 2018.

1 Rapport d'orientations budgétaires de la Commune pour 2019.

2 Avenant n° 2 à la convention d'objectifs et de moyens signé avec l'Ecole de Musique de Saint-Cyr-L'Ecole.

3 Avenants n° 2 au marché n° 2014-24 relatif à la restauration collective en liaison froide - Lot n° 1 Service de la Ville et lot n° 2 Service Petite Enfance.

4 Modification de la dénomination de la rue Marcel Dassault dans le quartier Charles Renard.

5 Ralliement à la procédure de passation d'une convention de participation à la protection sociale complémentaire 2020-2025 souscrite par le CIG Grande Couronne pour le risque santé.

6 Compte-Epargne Temps : actualisation du dispositif.

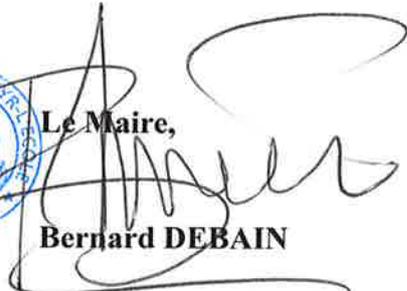
7 Avis sur le projet de plan d'épandage agricole des boues issues de la station d'épuration de Carré de Réunion sur 55 communes du département des Yvelines.

8 Dénomination de l'école Jean d'Ormesson.

Pour information :

Liste des décisions du Maire prises en vertu de la délégation de pouvoir du Conseil Municipal du 22 avril 2014. Application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Saint-Cyr-l'École, le 7 février 2019

 **Le Maire,**

Bernard DEBAIN